

Mettre en place immédiatement une taxe anti-APE

Jacques Berthelot (jacques.berthelot4@wanadoo.fr), le 16 janvier 2015

Résumé

Selon une source crédible, 10 Chefs d'Etat d'Afrique de l'Ouest (AO) sur 16 auraient déjà signé le 15 décembre 2014 l'Accord de Partenariat Economique (APE) avec l'UE, inconscients qu'ils signaient ainsi leur arrêt de mort, mais 5 ne l'auraient pas fait : Nigéria, Gambie, Sierra Leone, Togo et Mauritanie. Qu'on en juge : si l'APE est mis en œuvre à partir de cette année 2015, l'AO devrait supprimer progressivement ses droits de douane (DD), de 2020 à 2034, sur 82% de ses importations venant de l'UE, les Etats d'AO perdant 21,010 milliards d'euros (Md€) nets de 2015 à 2034, déduction faite des 150 millions d'€ (M€) de DD annuels, ou de 3 Md€ au total, des DD du SPG (Système de Préférences Généralisées) que la Côte d'Ivoire (CI), le Ghana et le Nigéria devraient payer sur leurs exportations vers l'UE (sur la base de celles de 2013) si l'APE n'est pas mis en œuvre.

Or ces 150 M€ pourraient être couverts par une taxe anti-APE annuelle de seulement 0,2% des importations totales extra-AO des 16 Etats. Si 25% de la taxe pèserait sur les 12 PMA (pays les moins avancés), ce sont eux qui ont le plus à perdre avec l'APE puisque leur statut de PMA ne les obligerait pas à réduire leurs DD sur ce qu'ils importent de l'UE en l'absence d'APE. De fait leurs pertes totales de DD sur les importations venant de l'UE pourraient atteindre 10,015 Md€ soit 47,7% des 21,010 Md€ de pertes totales nettes de l'AO de 2015 à 2034 parce qu'ils n'ont pas à payer de DD sur leurs exportations vers l'UE. Bien que devant payer 75% de la taxe anti-APE les non PMA resteraient les principaux bénéficiaires. La CI gagnerait 89,5 M€ puisqu'elle aurait payé 99 M€ de DD du SPG alors qu'elle ne paierait que 14,2 M€ de taxe anti-APE. Le Ghana gagnerait aussi 24,8 M€ puisqu'il aurait payé 39,4 M€ de DD du SPG et ne paierait que 14,5 M€ de taxe anti-APE. Le Nigéria semble être le seul gros perdant de 71,6 M€, puisqu'il devrait payer 82,9 M€, soit 55,3% du total de la taxe, alors qu'il n'a payé que 11,3 M€ de DD du SPG en 2013. En fait le Nigéria sera le plus gros gagnant car c'est lui qui perdrait le plus en DD sur les importations venant de l'UE puisqu'il en a réalisé 39,6% du total de l'AO en 2013, soit une perte totale nette de 9,5 Md€ de 2015 à 2034 plus 1,1 Md€ par an à partir de 2035. On comprend pourquoi il est le plus hostile à l'APE, qu'il n'a d'ailleurs pas signé le 15 décembre.

Si l'APE était finalement rejeté par l'AO, il est évident que l'UE ne pourrait pas pour autant arrêter les financements du 11è FED (Fonds européen de développement) – d'autant qu'ils ont déjà été largement annoncés au cours de nombreuses visites des représentants de la Commission européenne dans les différentes capitales d'AO – comme les fonds complémentaires du Budget communautaire ou de la BEI (Banque européenne d'investissement). Car elle ne peut se permettre de perdre toute crédibilité politique au niveau mondial et se fâcher à jamais avec l'AO, et plus largement avec l'Afrique subsaharienne, dont elle a encore plus besoin que l'inverse. Elle a d'ailleurs tout à y gagner à long terme au plan économique puisque l'APE ne pourrait que plonger l'AO dans le sous-développement, sans parler des risques de forte hausse de l'immigration clandestine dans l'UE et du terrorisme en AO.

On peut aussi douter du bien-fondé d'un appel à contributions des pays émergents, évoqué par ENDA-CACID, pour partager le financement de ces 150 M€ de taxe anti-APE, car il ne s'agit pas pour l'AO de s'affranchir de la tutelle de l'UE pour retomber sous celle des pays émergents. Car ces pays feront tout aussi pour gagner des parts de marché en AO. Or, pour impulser un

développement équilibré et durable à moyen et long terme, l'AO a besoin d'augmenter ses droits de douane, notamment sur la filière textile-habillement pour résister à la concurrence des exportations des pays asiatiques tout en valorisant enfin son coton au lieu de l'exporter à un prix très bas et fortement volatil, mais aussi sur ses produits alimentaires de base face à la concurrence des exportations des pays d'Amérique latine.

Face à tous ces défis, la société civile d'AO doit vite se mobiliser pour faire prendre conscience aux Chefs d'Etat et autres responsables politiques, par le biais des médias, qu'ils ont tout à gagner et rien à perdre à couper immédiatement les ponts avec l'UE au niveau de l'APE. Ils y gagneront en crédibilité politique internationale, seront mieux respectés, et en paix sociale intérieure.

Etat des lieux du processus de signature de l'APE

Les Chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO – qui regroupe 15 Etats membres (EM), dont 11 PMA et 4 non PMA – ont confirmé le 10 juillet 2014 à Accra le paraphe de l'APE par leurs négociateurs en chef le 30 juin à Ouagadougou et le Communiqué final de la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement du 15 décembre sur l'APE a "instruit les Négociateurs en Chef de l'Afrique de l'Ouest de diligenter les actions en vue d'organiser, dans les meilleurs délais, la signature de l'Accord et sa ratification par tous les Etats membres"¹, y compris en finalisant l'Accord d'association entre la CEDEAO et la Mauritanie puisqu'elle participe à l'APE d'Afrique de l'Ouest (AO) et qu'elle avait donné mandat à la CEDEAO de le négocier en son nom.

De son côté le Conseil des ministres de l'UE a autorisé le 12 décembre à Bruxelles "la signature et l'application provisoire" de l'APE et le document préparatoire du 9 décembre des Représentants Permanents des EM au Conseil a précisé "en ce qui concerne les éléments relevant de la compétence de l'Union, l'APE est appliqué à titre provisoire, conformément à son article 107, paragraphe 3, en attendant l'achèvement des procédures nécessaires à sa conclusion" c'est-à-dire la ratification par les 28 EM de l'UE et par les deux tiers des EM d'AO, encore que les Chefs d'Etat d'AO aient stipulé le 15 décembre "par tous les Etats membres". Dès que la signature conjointe officielle des deux parties sera effective, l'APE sera transmis au Parlement européen, où se saisiront pour analyse les Commissions Internationale et Développement avant que le Parlement européen ne le ratifie en séance plénière, après quoi le texte sera soumis pour ratification aux 28 EM car ce sont les EM qui financent l'essentiel du Programme d'appui à l'APE (PAPED) par le biais du 11^è FED (Fonds européen de développement), qui n'est pas un financement communautaire mais celui des EM.

Comme le processus de ratification par tous les EM de l'UE et d'AO prendra plusieurs années – l'APE du CARIFORUM, signé en octobre 2008, n'avait été ratifié en août 2014 que par 7 des 15 EM du CARIFORUM et 16 des 28 EM de l'UE⁴ mais a néanmoins été mis en oeuvre de façon provisoire depuis 2008 –, l'application provisoire par l'UE n'a pas à être approuvée par le Parlement européen car c'est le Conseil qui décide. Et il y a pour les APE une application provisoire exceptionnelle basée sur le Réglement 1528/2007 : en attendant l'application provisoire de l'accord, la Commission a déjà appliqué un accès préférentiel au marché européen pour les produits ouest-africains depuis le 1^{er} octobre 2014, encore que le Nigéria n'en bénéficie pas puisque, contrairement à la Côte d'Ivoire (CI) et au Ghana, il avait refusé de signer un APE

_

¹ http://news.ecowas.int/presseshow.php?nb=248&lang=fr&annee=2014

² http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/EN/foraff/146213.pdf

³ http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-13368-2014-INIT/en/pdf

⁴ http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2014/october/tradoc_152824.pdf

intérimaire fin 2007 ou en 2008 si bien qu'il a dû payer les DD du SPG (Système de Préférences Généralisées de l'UE) sur ses exportations vers l'UE depuis janvier 2008. Quant au Cap Vert, qui n'est plus un PMA depuis le 20 décembre 2007, il bénéficie depuis le 9 décembre 2011 du régime SPG+ qui lui confère pratiquement les mêmes avantages qu'aux PMA.

Mais les Chefs d'Etat d'AO doivent prendre conscience de la responsabilité écrasante qu'ils prendraient en signant officiellement l'APE et son application provisoire, quand bien même la ratification des EM n'interviendrait qu'après un an ou deux. D'autant qu'ils seront fortement incités à signer par les entreprises exportatrices et les gouvernements de CI et du Ghana afin de ne pas payer les DD du SPG sur leurs exportations dans l'UE, voire par de nombreux parlementaires d'AO puisque le début du démantèlement tarifaire sur les importations venant de l'UE ne commencerait qu'en année 6, soit en janvier 2020.

Car, dès lors les Chefs d'Etat d'AO auront accepté l'application provisoire de l'APE, les EM d'AO seront obligés de respecter toutes les contraintes de l'APE : en particulier ils ne pourront plus augmenter le TEC (Tarif extérieur commun) – entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015 mais où de nombreux produits sont insuffisamment protégés pour permettre un développement de la production régionale, dont les céréales et la poudre de lait –, pas plus que d'augmenter les taxes à l'exportation sans l'accord de l'UE. Et l'exemple de l'application provisoire de l'APE CARIFORUM, où la ratification est loin d'être finalisée, montre qu'ils seront aussi obligés d'ouvrir leur marché aux exportations de l'UE. Ainsi "En septembre 2012 l'UE a exprimé sa préoccupation que seulement six États du CARIFORUM avaient mis en œuvre la première tranche des réductions tarifaires prévues pour le 1er Janvier 2011. La situation s'est depuis légèrement améliorée puisque douze États ont mis en œuvre les réductions 2011... Parmi ces douze, dix autres ont indiqué leur mise en œuvre des réductions 2013. Les consultations tenues à cet examen indiquent que les retards découlent, entre autres, des préoccupations sur les répercussions sur les recettes budgétaires (en particulier à la lumière de la récession mondiale) et les goulets d'étranglement législatifs en ce qui concerne la préparation et l'adoption des instruments juridiques nécessaires"⁵.

C'est pourquoi des décisions politiques urgentes s'imposent aux Chefs d'Etat d'AO et la plus décisive est de couper définitivement les ponts avec l'UE sur l'APE en mettant en place dans les meilleurs délais une taxe anti-APE sur les importations extra-AO afin de compenser les DD du SPG que devront payer les exportateurs de CI, du Ghana et du Nigéria sur leurs exportations vers l'UE.

Le Fonds de solidarité régionale anti-APE

La société civile d'AO a proposé dans une Déclaration du 14 janvier 2014 à Dakar⁶ qu'un Fonds régional de solidarité rembourse aux exportateurs de CI, du Ghana et du Nigéria les DD du SPG qui frapperaient leurs exportations dans l'UE si l'APE régional n'est pas ratifié. Ces DD ont été estimés par une étude de 2012 du South Centre de Genève à 51,9 M\$ pour le Ghana et à 121 M\$ pour la CI.

Ces montants sont voisins de ceux calculés par Solidarité pour 2013 : 150 millions d'euros (M€) au total – soit 199,2 M\$ au taux de change de 1,3281 dollars pour 1 euro en 2013 –, dont 52,3 M\$ pour le Ghana, 131 M\$ pour la CI et 15 M\$ pour le Nigéria⁷. Les 900 MdFCFA, soit 182,2

http://www.lifixew.com/declaration-de-la-societe-civile-de-lafrique-de-louest-sur-laccord-de-partenariat-economique-ape/

⁵ http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2014/october/tradoc_152824.pdf

⁷ Pertes de recettes douanières liées à l'APE Afrique de l'Ouest, Solidarité, 7 septembre 2014, http://www.solidarite.asso.fr/Articles-de-2014,684

M\$, avancés pour la seule CI – et cités par Cheikh Tidiane Ndièye, Directeur d'ENDA-CACID, durant le débat lié à sa conférence du 4 mai 2013 à Dakar sur "Le libre échange est-il la solution? Retour sur les APE"⁸ – sont donc excessifs. Selon lui ces DD seraient compensés par une taxe de 0,5% sur les importations de la CEDEAO hors produits pétroliers et, comme cela ne suffirait pas, d'autres financements seraient demandés aux pays émergents puisqu'ils subiraient un détournement de trafic si l'APE est ratifié, les importateurs d'AO ayant en effet intérêt à importer plus de produits de l'UE puisqu'ils coûteront moins cher une fois que les DD de l'AO auront été démantelés sur les importations venant de l'UE.

Les pertes de droits de douane sur les importations venant de l'UE

L'AO perdrait énormément de DD sur 82% de ses importations venant de l'UE en fin de période (après 20 ans soit à partir de 2036 si l'application provisoire démarre en 2015) car le South Centre a montré en avril 2014 que l'ouverture affichée dans le texte de l'APE de 75% du marché de l'AO a été calculée par les Négociateurs sur les lignes tarifaires pour les années 2002 à 2004 alors que la valeur des importations de ces 75% de lignes tarifaires a été en 2012 de 82% en moyenne, allant de 75,3% pour la CI à 91,8% pour le Togo, en passant par 80,4% pour le Ghana, 80,7% en moyenne pour les PMA, 85,9% pour le Nigéria et 86,1% pour le Sénégal.

Le South Centre a montré – sur la base des importations effectives de 2012, où le taux de change était de 1,2848 dollar pour 1 euro, et sans tenir compte de leur forte croissance probable – que les pertes annuelles de recettes douanières sur les produits libéralisés seraient de 746 M€ (958 M\$) en année 6 (produits de la catégorie A), plus 887 M€ (1,139 Md\$) après 10-15 ans (catégorie B) et plus 239 M€ (307 M\$) en année 21 (catégorie C), soit alors une perte annuelle de 1,872 Md€ (2,405 Md\$), la catégorie D concernant les produits non libéralisés.

Selon l'ITC (International Trade Center)⁹ la CEDEAO aurait importé au total 99,604 Md\$ (77,525 Md€) en 2012 mais, en déduisant les importations intra-CEDEAO, celles extra-CEDEAO auraient été de 90,460 Md\$ (70,781 Md€). Si l'on ajoute les importations extra-CEDEAO de la Mauritanie de 2,985 Md\$ en 2012 cela fait 93,445 Md\$ (72,732 Md€) d'importations extra-AO. Comme les importations de l'AO venant de l'UE ont été de 37,074 Md\$ (28,856 Md€) en 2012 selon Eurostat (en FOB UE), cela implique que 41% des importations extra-CEDEAO et 39,1% des importations extra-AO sont venues de l'UE.

Mais cela ne tient pas compte des pertes de recettes dues au détournement de trafic au profit des importations venant de l'UE. En appliquant les 32,5% de pertes de recettes dues au détournement de traffic estimées par Fontagné et al. pour 2002-04¹⁰ aux estimations du South Centre sur la base des importations de 2012, la part des importations venant de l'UE augmenterait dans la même proportion et passerait à 49,123 Md\$ (38,234 Md€) ou 51,8% du total en 2036 pour la CEDEAO et à 52,6% pour l'AO en 2035. Et cela élèverait la perte de DD à 988 M€ (1,270 Md\$) à partir de l'année 6 (2020), à 2,164 Md€ (2,780 Md\$) à partir de l'année 2030 et à 2,480 Md€ (3,186 Md\$) à partir de 2035.

En fait les pertes de recettes à l'importation seraient supérieures en tenant compte de la perte de TVA sur les importations, puisqu'elle est calculée sur la valeur CAF plus les DD. L'estimation de Fontagné d'une TVA de 16% en moyenne en AO implique des pertes de TVA à l'importation de 158 M€ à partir de 2020, de 346 M€ à partir de 2030 et de 397 M€ à partir de 2035. Soit

9 http://www.trademap.org/Country_SelProductCountry_TS.aspx?nvpm=1||8||8|TOTAL|||2|1|1|1|2|1|3|1|1

⁸ http://www.endacacid.org/french/index.php/mp-rmediatheque-2/mp-videos/player/23/28

Selon les calculs de Lionel Fontagné, David Laborde et Cristina Mitaritonna pour l'AO, avec un modèle basé sur les importations de 2002-04 et sans bande tarifaire à 35%: http://lionel.fontagne.free.fr/papers/fontalabmita_JAE.pdf

finalement une perte totale de recettes à l'importation de 1,146 Md€ (1,472 Md\$) à partir de 2020, de 2,510 Md€ (3,225 Md\$) à partir de 2030 et de 2,877 Md€ (3,696 Md\$) à partir de 2035. Comme les 12 PMA d'AO ont réalisé 41,7% des importations venant de l'UE en 2013, leurs pertes de DD seraient proches de 478 M€ à partir de 2020, de 1,047 Md€ à partir de 2030 et de 1,200 Md€ à partir de 2035.

Toutefois il est difficile d'estimer un taux moyen de TVA pour la CEDEAO puisqu'il n'est que de 5% au Nigéria mais ce pays applique des taxes élevées additionnelles au TEC et à la TVA sur de nombreux produits, notamment agricoles : 15% sur le blé et le manioc, 65% sur la farine de blé, 20% à 100% sur le riz, 50% à 75% sur le sucre, 15% sur le concentré de tomate, 30% sur les vins et spiritueux (plus accise de 20%), 100% sur les cigares et cigarettes (plus accise de 20%) et 35% sur les voitures (outre la hausse du DD de 35%). Bien d'autres Etats membres de la CEDEAO, notamment la CI et le Sénégal, utilisent aussi des taxes additionnelles au TEC et à la TVA sur certains produits agricoles. Et on peut douter que le nouveau TEC théoriquement mis en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2015 fera disparaitre ces taxes additionnelles du jour au lendemain. Elles pourraient même augmenter à court terme après l'effondrement récent des prix du pétrole dans les pays où les exportations pétrolières représentent une part importante des recettes budgétaires, en premier lieu le Nigéria où la forte dépréciation de la naira accentue fortement le coût des importations.

L'AO perdrait en outre énormément de taxes à l'exportation puisque leur hausse est interdite par l'APE sans l'accord de l'UE, une aberration compte tenu des pertes de DD à l'importation, de l'explosion démographique de 2014 (340 millions d'habitants) à 2050 (510 millions), et puisque ces taxes dépassent dans certains pays, dont la CI, les DD à l'importation.

Les pertes limitées de droits de douane de 2015 à 2019 et les gains élevés à partir de 2020

Les DD annuels à payer à l'UE de 150 M€ (199,2 M\$ en 2013) dès 2015 sur les exportations de CI, Ghana et Nigéria vers l'UE si l'APE n'est pas mis en oeuvre sont à comparer aux 1,146 Md€ de pertes annuelles de DD sur les importations venant de l'UE à partir de 2020, aux 2,510 Md€ à partir de 2030 puis aux 2,877 Md€ (3,696 Md\$) à partir de 2035.

Par conséquent le gain net total de 2015 à 2034 serait de 21,010 Md€ – différence entre l'absence de pertes de 24,010 Md€ de DD, dont de 9,960 Md€ de 2020 à 2029 et 11,800 Md€ de 2030 à 2034 moins les 3 Md€ de DD du SPG payés sur les exportations de CI, du Ghana et du Nigéria vers l'UE –, puis des pertes annuelles nettes de 2,727 Md€ à partir de 2035. Bien qu'il y ait de bonnes raisons théoriques de ne pas calculer la "valeur actuelle" des pertes de recettes futures, on peut néanmoins le faire sur la base du taux d'inflation moyen de l'Afrique subsaharienne de 5,9% en 2013 selon le FMI ou sur les 8,3% de la CEDEAO en 2013 selon l'UNECA (bien que le taux n'ait été que de 1,6% dans l'UEMOA)¹¹. Sans actualisation les pertes totales sur les DD à l'importation nettes des DD à payer sur les exportations vers l'UE seraient de 21,010 Md€ de 2015 à 2034, contre de 10,384 Md€ en actualisant à 5,9% et de 7,847 Md€ en actualisant à 8,3%, ce qui reste encore une perte considérable. Et en 2035 la valeur actuelle de la perte nette de 2,727 Md\$ serait de 863 M€ au taux de 5,9% et de 539 M€ au taux de 8,3%.

Pertes nettes de droits de douane si l'APE Afrique de l'ouest était mis en oeuvre

| | DD à payer sur les exportations si pas d'APE | 1 7 | | |
|------|--|-----|------|------|
| | | | 5,9% | 8,3% |
| 2015 | 150 | | 142 | 139 |
| 2016 | 150 | | 134 | 128 |

¹¹ http://www.uneca.org/sites/default/files/uploads/ice17_report_ecosocial_resume_eng_ecawa2014_03_final.pdf

| 2017 | 150 | | 126 | 118 |
|----------------|------|------------|------------|-----------|
| 2018 | 150 | | 119 | 109 |
| 2019 | 150 | | 113 | 101 |
| Pertes 2015-19 | 750 | | 634 | 595 |
| 2020 | 150 | 1146 | 706 | 617 |
| 2021 | 150 | 1146 | 667 | 570 |
| 2022 | 150 | 1146 | 630 | 526 |
| 2023 | 150 | 1146 | 595 | 486 |
| 2024 | 150 | 1146 | 561 | 449 |
| 2025 | 150 | 1146 | 530 | 414 |
| 2026 | 150 | 1146 | 501 | 383 |
| 2027 | 150 | 1146 | 473 | 353 |
| 2028 | 150 | 1146 | 446 | 326 |
| 2029 | 150 | 1146 | 422 | 301 |
| 2030 | 150 | 2510 | 943 | 659 |
| 2031 | 150 | 2510 | 891 | 608 |
| 2032 | 150 | 2510 | 841 | 562 |
| 2033 | 150 | 2510 | 794 | 519 |
| 2034 | 150 | 2510 | 750 | 479 |
| Total 2015-34 | 3000 | 24,010 Md€ | 10,384 Md€ | 7,847 Md€ |
| 2035 | 150 | 2877 | 863 | 539 |

Afin d'identifier l'assiette sur laquelle baser la taxe anti-APE, il est nécessaire d'analyser les flux d'échanges intra et extra-CEDEAO, ce que l'on a fait sur la période 2007-13 à partir de la base de données de la CNUCED, qui repose largement sur la base COMTRADE des Nations Unies¹². Toutes ces données sont en \$. Cette analyse, placée en annexe, permet simultanément d'apprécier le degré d'intégration régionale des différents EM et les relations avec les principaux pays clients et fournisseurs, notamment l'UE et les autres régions ACP. Une autre annexe powerpoint permet de visualiser plus facilement ces divers flux d'échanges. On fera ces calculs essentiellement sur la CEDEAO, d'autant que ses échanges avec la Mauritanie sont très faibles (69,5 M\$ soit 2,3% des importations de la Mauritanie venues de la CEDEAO en 2013).

Sur quelles importations calculer la taxe anti-APE?

Il y a 4 options possibles:

- les importations totales, intra-CEDEAO + extra-CEDEAO
- les importations totales moins celles de produits pétroliers (PP), comme le suggère Cheikh Tidiane Ndiève d'ENDA-CACID
- les importations extra-CEDEAO
- les importations extra-CEDEAO moins celles de PP extra-CEDEAO

L'option retenue doit être équitable – pour les PMA –, moins pénaliser les EM plus intégrés dans la CEDEAO – ceux de l'UEMOA –, et être simple à calculer. On se basera sur l'année 2013.

Répartition des importations totales, extra-CEDEAO et sans produits pétroliers en 2013

| | Total | | Extra-CEDEAO | | Total-PP | | Extra-CEDEAO-PP | |
|-----------|--------|--------|--------------|--------|----------|--------|-----------------|--------|
| | M\$ | % | M\$ | % | M\$ | % | M\$ | % |
| UEMOA | 105143 | 100% | 95772 | 100% | 86570 | 100% | 83105 | 100% |
| Non UEMOA | 33591 | 31,95% | 26480 | 27,65% | 26391 | 30,48% | 24011 | 28,89% |
| CEDEAO | 71552 | 68,05% | 69292 | 72,35% | 60179 | 69,52% | 59094 | 71,11% |
| PMA | 25916 | 24,65% | 21570 | 22,52% | 20671 | 23,88% | 18360 | 22,09% |
| Non PMA | 79227 | 75,35% | 74202 | 77,48% | 65899 | 76,12% | 64745 | 77,91% |
| Nigéria | 56000 | 53,26% | 54603 | 57,01% | 46174 | 53,37% | 45769 | 55,07% |

 $^{^{12}\} http://knoema.com/UNCTADIMPTOTAL 2014/merchandise-trade-matrix-imports-and-exports-of-total-all-products-annual-1995-2013?location=1001430-niue&partner=1002600-ecowas-economic-community-of-west-african-states$

Les PP ont représenté en 2013 17,7% des importations totales (intra + extra-CEDEAO), 68,2% desquelles étant extra-CEDEAO. Les PMA ont effectué 28,2% des importations de PP, 12,7% étant extra-CEDEAO. Les 4 non PMA importent bien plus de PP que les 11 non PMA tout en étant exportateurs nets pour le Ghana de 2,997 Md\$ et de 85,057 Md\$ pour le Nigéria. Le Nigéria importe à lui seul 9,826 Md\$ soit 52,9% du total intra- + extra-CEDEAO de \$18.573 bn pour couvrir 90% de ses besoins en PP finis, faute de raffineries suffisantes. Le Nigéria compte pour 69,7% des 12,667 Md\$ d'importations extra-CEDEAO, soit de 8,829 Md\$, mais seulement pour 5,9% des 5,862 Md\$ d'importations intra-CEDEAO, soit de 997 M\$.

L'option la plus simple à calculer est de baser la taxe anti-APE sur les importations totales extra-AO de 98,757 Md\$ de 2013. Il ne semble pas nécessaire de déduire les importations de produits pétroliers (code 27 du SH) de la taxe anti-APE comme ENDA-CACID s'en est fait l'écho. Certes cette option pénalise le plus le Nigéria qui supportera 55,3% de la taxe sur les importations extra AO, mais le Nigéria a le plus à perdre si l'APE est mis en œuvre, et cela réduirait en outre énormément ses ambitieux projets de développement agricole et industriel.

<u>Conclusion : répartition entre les Etats membres de la taxe</u> <u>anti-APE sur les importations extra-Afrique de l'Ouest</u>

Les 150 M€ soit 199,2 M\$ de taxe annuelle anti-APE à percevoir sur les 95,772 Md\$ d'importations extra-CEDEAO en 2013 correspondent à une modeste taxe de 0,208%, très en deçà des 0,5% suggérés par ENDA-CACID. En ajoutant les 2,985 Md\$ d'importations extra-AO de la Mauritanie les importations totales extra-AO passent à 98,757 Md\$ et limitent la taxe anti-APE à 0,2017%.

Ces 199,2 M\$ seraient imputés pour 53,430 M\$ (26,82%) aux 8 Etats de l'UEMOA, pour 139,755 M\$ (70,16%) aux 7 Etats CEDEAO non UEMOA, et pour 6,016 M\$ (3,02%) à la Mauritanie, ce qui correspond aussi à 49,525 M\$ (24,86%) pour les 12 PMA et à 149,676 M\$ (75,14%) pour les 4 non PMA d'AO.

Répartition de la taxe anti-APE entre les Etats membres de la CEDEAO

| | Bénin | BF | CI | Guinée-Bissau | Mali | Niger | Sénégal | Togo | UEMOA |
|---------|----------|--------|--------|---------------|---------|---------|--------------|------------|-----------|
| M\$ | 6,694 | 6,813 | 18,766 | 0,598 | 3,725 | 2,749 | 10,459 | 3,626 | 53,430 |
| % total | 3,36% | 3,42% | 9,42% | 0,30% | 1,87% | 1,38% | 5,25% | 1,82% | 26,82% |
| | Cap Vert | Gambie | Ghana | Guinée | Libéria | Nigéria | Sierra Leone | Mauritanie | Non UEMOA |
| M\$ | 1,44 | 0,498 | 19,324 | 3,785 | 2,092 | 110,146 | 2,470 | 6,016 | 139,755 |
| % total | 0.73% | 0.25% | 9,70% | 1.90% | 1,05% | 55.29% | 1.24% | 3.02% | 70,16% |

La CI serait le grand gagnant de 112,7 M\$ puisqu'elle aurait payé 131,5 M\$ de DD SPG alors qu'elle ne paierait que 18,8 M\$ de taxe anti-APE. Le Ghana gagnerait aussi 33 M\$ puisqu'il aurait payé 52,3 M\$ de DD SPG et ne paierait que 19,3 M\$ de taxe anti-APE. Le Nigéria est a priori le gros perdant de 95,1 M\$, puisqu'il devrait payer une taxe anti-APE de 110,1 M\$, soit 55,3% du total, alors qu'il n'a payé que 15 M\$ de DD SPG en 2013. En réalité le Nigéria sera le plus gros gagnant car il perdrait le plus en DD sur les importations venant de l'UE puisqu'il en a réalisé 39,55% du total AO en 2013, soit a priori une perte annuelle d'environ 453 M\$ de 2020 à 2029, de 993 M\$ de 2030 à 2034 et une perte totale nette de 2015 à 2034 de 9,496 Md€ plus 1,138 Md€ par an à partir de 2035. On comprend pourquoi il est le plus hostile à l'APE.

Annexe: les échanges totaux intra-CEDEAO et extra-CEDEAO

En moyenne, de 2007 à 2013, les 9,2% d'échanges intra-CEDEAO par rapport aux échanges totaux intra + extra-CEDEAO de 210,359 Md\$ cachent le gros écart entre les 23,7% pour les 8 pays de l'UEMOA – Bénin, Burkina Faso, CI, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo – et les 5,3% pour les 7 pays non UEMOA : Cap Vert, Gambie, Ghana, Guinée, Libéria, Nigeria, Sierra Leone. Ce qui montre que les pays de l'UEMOA sont bien plus avancés au niveau de l'intégration régionale.

Le pourcentage des exportations intra-CEDEAO a été de 8,3% des échanges totaux intra + extra-CEDEAO en moyenne de 2007 à 2013 – dont de 8,4% en 2007 et 9,4% en 2013 – tandis que le pourcentage des importations intra-CEDEAO a été de 10,5% du total intra + extra-CEDEAO en moyenne, dont de 10,2% en 2007 et 12% en 2013.

Le Nigéria domine nettement les échanges totaux intra + extra-CEDEAO, avec un excédent moyen de 44,1 Md\$ de 2007 à 2013, mais qui a baissé de 69,6 Md\$ à 44 Md\$ de 2011 à 2013. La domination du Nigéria tient à son excédent moyen de 71,2 Md\$ en produits pétroliers (au sens large du chapitre 27 du Système Harmonisé) sans lequel son déficit moyen de 2007 à 2013 aurait été de 27,1 Md\$. L'excédent moyen de 44,1 Md\$ du Nigéria permet un excédent moyen de 39,2 Md\$ des 7 pays non UEMOA.

Le déficit moyen de 5,6 Md\$ des échanges totaux de l'UEMOA, dont de 9 Md\$ en 2013, tient au fait que la CI est le seul pays excédentaire (de 2,2 Md\$ en moyenne, sauf un déficit de 287 M\$ en 2013) et au lourd déficit constant du Sénégal (de 3,5 Md\$ en moyenne, dont de 4,1 Md\$ en 2013).

Les échanges intra-CEDEAO

En moyenne, de 2007 à 2013, le Nigéria a représenté 28,2% des 19,4 Md\$ des exportations + importations intra-CEDEAO, la CI 25,4%, le Ghana 13,3% et le Sénégal 8,4%, soit 75,3% à eux 4. Seul le Ghana a vu son poids augmenter de 10,6% à 16,3%.

Le Nigéria domine largement les exportations intérieures, avec 42,7% du total de 10,1 Md\$ – un pourcentage qui a peu varié de 2007 à 2013 –, contre 26% à la CI, 7,2% au Ghana et 8,7% au Sénégal, soit 84,6% du total à eux 4, le Sénégal ayant accru sa part de 5,2% à 7,6%.

Mais la CI domine pour les importations intérieures, avec 24,8% du total de 9,3 Md\$ en moyenne contre 20% au Sénégal, 12,4% au Nigéria et 7,9% au Ghana, soit en moyenne 65,1% du total à eux 4, la part du Sénégal étant passée de 16,7% à 24,9%.

Les échanges extra-CEDEAO

En hausse de 92,3% de 2007 à 2011 (sauf en 2009) les exportations extra-CEDEAO ont chuté de 36,8% de 2011 à 2013, dont de 39,7% pour les non UEMOA et de 11,8% pour l'UEMOA. Le Nigéria a exporté 77,1% du total extra-CEDEAO de 111,5 Md\$ en moyenne, un pourcentage qui a baissé de 80% en 2007 à 73,6% en 2013. Les exportations de CI + Ghana ont représenté 63,9% du total CEDEAO sans le Nigéria en moyenne et 63,8% en 2013.

L'UE a reçu en moyenne 32,1% des exportations, suivie par l'Inde (10,5%), les USA (9,1%), les autres régions ACP (8,1%), le Brésil (6,4%), l'Afrique du Sud (4,1%), la Chine (2,4%), le Japon (1,8%), l'Indonésie (1,3%) et la Corée du Sud (0,8%). Et la part de l'UE dans les exportations extra-CEDEAO a augmenté de 25,9% du total en 2007 à 37,3% en 2013, même si le pourcentage de hausse des exportations vers l'UE de 2007 à 2013 (de 133%) a été moindre que

celui vers les autres régions ACP (de 148%) et surtout vers la Chine (de 392%), tout en étant supérieur aux 73% vers le Brésil, 83% vers les USA et 88% vers l'Inde.

Le Nigéria a représenté 56,7% des importations extra-CEDEAO en moyenne dont 54,8% en 2013 et, avec la CI et le Ghana, les 3 en ont représenté 77,8% en moyenne dont 77,9% en 2013 contre 75,6% en 2007.

Contrairement à l'évolution des exportations, la part des importations extra-CEDEAO venant de l'UE28 a chuté de 41% en 2007 à 31,4% en 2013 et la part de la Chine a bondi de 13,9% à 23,1%. La CI, le Sénégal, le Ghana et le Nigéria ont importé de l'UE28 en moyenne 71,4% du total extra-CEDEAO de 37,8 Md\$ (en valeur FAB de l'UE), dont 41,3% par le Nigéria et 68.5% du total extra-AO de 39,4 Md€.

Les exportations extra-CEDEAO vers les autres régions ACP ont été en moyenne de 9,2 Md\$ de 2007 à 2013, et ont augmenté de 185% de 2007 à 2011 où elles étaient à 14,5 Md\$ avant de baisser à 10,5 Md\$ en 2013. La SADC a reçu 54,9% des exportations en moyenne, devant la CEMAC (30%), le CARIFORUM (10,3%), le COMESA (2,5%), le Pacifique (2%) et l'EAC (Afrique de l'Est) à seulement 0,4%.

Les importations de la CEDEAO venant des autres régions ACP ont été en moyenne de 4,5 Md\$ de 2007 à 2013, ont augmenté de 243% de 2007 à 2011 où elles étaient à 7,7 Md\$ avant de baisser à 4,6 Md\$ en 2013. La SADC a fourni 44,9% des importations en moyenne, devant le CARIFORUM (37%), le COMESA (10%), la CEMAC (8,3%), le Pacifique (1,6%) et l'EAC seulement 1,3%.

Il en a résulté un excédent moyen de la CEDEAO de 4,6 Md\$ sur les autres régions ACP, dont de 3,041 Md\$ sur la SADC, de 2,379 Md\$ sur la CEMAC, de 117 M\$ sur le Pacifique mais un déficit de 967 M\$ sur les 3 autres régions ACP : de 725 M\$ sur le CARIFORUM, de 216 M\$ sur le COMESA et de 26 M\$ sur l'EAC.